



CROUS :

Campagnes et s'inscrire :

<https://www.crous-orleans-tours.fr/>
<https://www.crous-orleans-tours.fr/se-loger/faire-une-demande-de-logement-dans-une-residence-crous/>

Les droits :

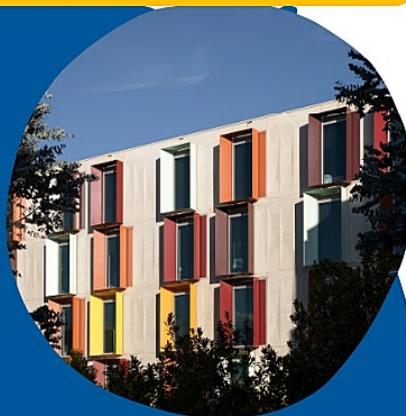
<https://www.etudiant.gouv.fr/fr/comment-se-passe-l-attribution-des-logements-en-residence-73>
Critères : selon ressources et critères sociaux.

Agence Immobilière Sociale (AIS) :

Adresse : 36 avenue Maurice Maunoury
28000 LUISANT

Tél : 02 37 20 99 60

Critères : selon conditions de ressources
Contact : Mélanie GRIGY Coordinatrice
Agence Immobilière Sociale,
tél : 06 17 20 93 24



Habitat et Humanisme 28
Place Saint-Brice à Chartres
09 71 11 21 36

Résidence intergénérationnelle avec logements pour étudiants et une colocation possible. Sous locations de propriétaires solidaires avec loyers sociaux sous conditions de ressources.

<https://www.habitat-humanisme.org/associations/habitat-humanisme-eure-loir/>

Résidence Etudiants « Jeunes Courtille » 3F

Lien d'accès au site internet pour cette résidence :

<https://immobiliere3f.habiteo.com/france/ville/chartres/jeunes-courtille-chartres-28>

53 logements au 34 boulevard de la Courtille 28000 CHARTRES

Critères : Les résidents doivent avoir moins de 30 ans et faire une demande de logement social.

Contact : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/>

Contact : Christelle LEMOIGNE, tél : 06 69 58 36 63 ; Mail :

christelle.lemoigne@groupe3f.fr

se loger A Chartres

CCI

La Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Eure et Loir propose un grand nombre de studentes, disponibles à la location pour les étudiants.

<https://www.laresidencecci28.fr/conditions-de-location>

CCAS CHARTRES :

Deux résidences autonomes gérées par le CCAS de Chartres disposent chacune de 3 logements étudiants gratuits et meublés en échange d'une présence sous forme d'astreinte de nuit et d'une présence les samedis-dimanches et jours fériés lors des temps de pause de l'aide-soignante (entre 12h00 et 17h00), selon un planning établi entre les étudiants afin de permettre une présence quotidienne.

A cela s'ajoute une rémunération, plutôt symbolique, de 2 heures par journée/nuit d'astreinte.

Les contrats sont de préférences annuels, de Septembre à Août.

Contact :

CHOUGNY Nathalie
Coordonnatrice Sociale
Établissements Marcel Gaujard

Tél : 02.37.91.27.03

Mail : nathalie.chougny@agglo-ville.chartres.fr